



RECONDUCTION n° 17/1 DU PROCES-VERBAL n° 12 - A - 433

Selon l'arrêté du 14 mars 2011 modifiant l'arrêté du 22 mars 2004

Concernant

Une gamme de caissons de ventilation mécanique contrôlée équipés d'un ensemble moteur-turbine.

Références :

LINCO 600 PA-EC, ou VMCM 600 R-CONTROL, ou LINCO 600 EC ou VMCM 600 EC
LINCO 900 PA-EC, ou VMCM 900 R-CONTROL, ou LINCO 900 EC ou VMCM 900 EC
LINCO 1600 PA-EC, ou VMCM 1600 R-CONTROL ou LINCO 1600 EC ou VMCM 1600 EC
LINCO 2600 PA-EC, ou VMCM 2600 R-CONTROL, ou LINCO 2600 EC ou VMCM 2600 EC

Demandeur

LINDAB
218 avenue des Pré Seigneurs
F - 01120 MONTLUEL

Extensions de classement reconduites

Des extensions de classement peuvent se rapporter au procès-verbal de référence. Elles sont cumulables entre-elles après avis d'Efectis France. Les extensions de classement délivrées sur le procès-verbal de référence, et portant les numéros suivants, sont reconduites :
AUCUNE

Durée de validité

Le procès-verbal de référence (ainsi que toutes ses éventuelles révisions) et les extensions de classement (ainsi que toutes leurs éventuelles révisions) mentionnées ci-dessus, ainsi que celles qui seraient délivrées après la date d'édition de ce document, sont valables jusqu'au :
15 octobre 2022.
Passé cette date, le procès-verbal de référence n'est plus valable, sauf s'il est accompagné d'une nouvelle reconduction délivrée par Efectis France. Cette reconduction n'est valable qu'accompagnée de son procès-verbal de référence.

Maizières-lès-Metz, le 1^{er} septembre 2017



Romain STOUVENOT
Chef de Projets



Mathieu FENUCCI
Directeur Technique Désenfumage

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale.